

Agriculture et environnement : réflexions sociologiques

Monsieur Marcel Jollivet

Citer ce document / Cite this document :

Jollivet Marcel. Agriculture et environnement : réflexions sociologiques. In: Économie rurale. N°208-209, 1992. L'agriculture et la gestion des ressources renouvelables. Session des 29 et 30 Mai 1991, organisée par Maryvonne Bodiguel (CNRS) avec la collaboration de Michel Griffon (CIRAD) et Pierre Muller (CRA-FNSP) pp. 5-10;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1992.4438>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1992_num_208_1_4438

Fichier pdf généré le 08/05/2018

Abstract

Agriculture and environment : some sociological questions

The environmental issue is becoming a major component of the social debate. However, the means of its integration and its exact position within that debate remain to be fully appreciated. By identifying its principal features, we should, nevertheless, be able to develop a set of central hypotheses. Using this framework, and by taking certain key questions into account, particularly those relevant to agriculture, we can describe in detail the situation in which French farmers may be involved, in a sociological sense, as environmental constraints develop. Our problem is to identify the right questions, rather than to begin to provide immediate answers.

Résumé

La question de l'environnement devient une composante majeure du débat social. Il est encore difficile de dire de façon précise comment elle s'y intégrera et la place qu'elle y prendra. On peut néanmoins, en la caractérisant d'une façon générale, esquisser quelques grandes hypothèses. Dans le cadre d'ensemble, la prise en considération des questions-clés à travers lesquelles l'agriculture est tout particulièrement concernée permet de dresser un tableau de la situation dans laquelle les agriculteurs français risquent de se retrouver sociologiquement parlant au fur et à mesure que les contraintes environnementales se développeront. Il s'agit en fait plus d'identifier les bonnes questions à se poser que d'y apporter dès maintenant des réponses.

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT : REFLEXIONS SOCIOLOGIQUES

Marcel JOLLIVET*

Résumé :

La question de l'environnement devient une composante majeure du débat social. Il est encore difficile de dire de façon précise comment elle s'y intégrera et la place qu'elle y prendra. On peut néanmoins, en la caractérisant d'une façon générale, esquisser quelques grandes hypothèses. Dans le cadre d'ensemble, la prise en considération des questions-clés à travers lesquelles l'agriculture est tout particulièrement concernée permet de dresser un tableau de la situation dans laquelle les agriculteurs français risquent de se retrouver sociologiquement parlant au fur et à mesure que les contraintes environnementales se développeront. Il s'agit en fait plus d'identifier les bonnes questions à se poser que d'y apporter dès maintenant des réponses.

AGRICULTURE AND ENVIRONMENT : SOME SOCIOLOGICAL QUESTIONS

Summary :

The environmental issue is becoming a major component of the social debate. However, the means of its integration and its exact position within that debate remain to be fully appreciated. By identifying its principal features, we should, nevertheless, be able to develop a set of central hypotheses. Using this framework, and by taking certain key questions into account, particularly those relevant to agriculture, we can describe in detail the situation in which French farmers may be involved, in a sociological sense, as environmental constraints develop. Our problem is to identify the right questions, rather than to begin to provide immediate answers.

La question de l'« environnement » est d'origine récente. On peut certes lui trouver des antécédents et un certain nombre des multiples problèmes qu'elle embrasse ont été posés - et traités - bien avant qu'ils ne soient affublés de l'étiquette « environnement » (N. Mathieu et M. Jollivet, 1989). Il n'en demeure pas moins que le terme même, dans le sens spécifique qu'il a aujourd'hui lorsqu'il sert, par exemple, à désigner un ministère, une politique - et, plus largement encore, une préoccupation d'ordre général - est d'un usage courant depuis une vingtaine d'années seulement. Cette durée, ainsi que l'ampleur des questions posées, suffisent néanmoins pour que l'on puisse considérer que l'on a affaire là à un mouvement en profondeur de la société, c'est-à-dire à un fait social nouveau, à une nouvelle composante durable de la réalité sociale, du fonctionnement et de l'évolution de la société (en l'occurrence de la société française). Il reste à le cerner en tant que tel et à apprécier l'importance des changements qu'il est susceptible d'y introduire. Sa jeunesse et ses caractéristiques propres rendent la tâche malai-

sée. Il s'agira simplement ici de baliser le terrain pour offrir des repères à une analyse allant dans ce sens. Il ne sera en outre question que des rapports entre environnement et agriculture, environnement et agriculteurs, en étendant toutefois la réflexion à l'ensemble de la population et de la société rurales dans la mesure du besoin.

Il faut cependant commencer par caractériser la question de l'environnement d'une façon générale, car les considérations environnementales portant sur l'agriculture ne prennent sens que si on les replace dans le débat de société de portée générale concernant l'environnement.

LA « QUESTION DE L'ENVIRONNEMENT »

On peut dire que, dans la société française, une question globale est posée, que l'on peut définir comme étant la « question de l'environnement ». Il s'agit d'une interrogation institutionnalisée mobilisant et organisant les représentations collectives. Cette production symbolique passe par tout ce qui contribue à donner corps et à met-

* Directeur du PIREN, CNRS, 15 Quai Anatole-France, 75007 Paris.

tre en forme ce que l'on pourrait appeler « l'opinion publique institutionnelle » : les médias bien sûr, mais aussi les sondages d'opinion et surtout le champ du politique (Champagne, 1990). Il est clair, en effet, que la création d'un ministère de l'Environnement consacre la « question de l'environnement » comme question posée dans ce qu'Habermas appelle l'« espace public ». Enjeu politique, l'environnement entre dans le jeu institutionnel de la démocratie réglé par le vote et les partis. La création d'un parti des « Verts » intensifie les concurrences par la seule vertu des règles du jeu électoral. Les succès des Verts aux élections locales (municipales et cantonales) et aux élections européennes ont bien sûr contribué à ancrer encore davantage la « question de l'environnement » dans le jeu politique.

Cela ne signifie nullement que l'environnement est une préoccupation prioritaire de la majorité des Français (1). Mais cela sert de caisse de résonance à un mouvement militant non négligeable (on compte actuellement en France environ 1500 associations en faveur de l'environnement et du cadre de vie) et qui met à profit les situations locales conflictuelles concrètes pour montrer le bien-fondé de ses positions. D'où les succès aux élections locales. Ainsi se construit progressivement une « opinion publique » de plus en plus sensibilisée aux « problèmes d'environnement ».

Sociologiquement parlant, on se trouve là face à une « idéologie » au sens strict du terme, c'est-à-dire face à un champ structuré de représentations collectives fondé sur un système de valeurs sociales. Les références religieuses sont, sinon immédiates, du moins très proches (Viard, 1985). A propos de l'environnement, on parle volontiers d'éthique et l'éthique des rapports à la nature va de pair avec une éthique des rapports sociaux et du bien commun (Serres, 1990). On est même au cœur d'une idéologie à proprement parler politique. La « question de l'environnement » renouvelle celle de la démocratie, à travers des points essentiels comme ceux du droit du citoyen à l'information et à la participation à la prise de décision publique. Le caractère récent de cette idéologie fait que l'on a encore du mal à la cerner.

Jeune, elle est encore dans un grand état d'instabilité, de fluidité, d'inachèvement (c'est-à-dire, aussi, par là même, d'ouverture, de perméabilité, de souplesse, d'adaptabilité). En témoigne sa difficulté à se positionner par rapport aux grandes questions politiques classiques, ce qui pose à terme la question de sa capacité à l'autonomie politique ou de son inévitable absorption par les partis représentant les grands clivages politiques de la société française.

Jeune, elle est encore peu étudiée alors même que sa complexité et son originalité en rendent la compréhension difficile. Polysémique, la notion d'« environnement » permet toutes sortes d'amalgames : c'est cette caractéristique qui lui donne sa richesse symbolique et par là même une réelle capacité à entraîner la mobilisation sociale en jouant sur des transferts de sens, c'est-à-dire précisément

qui fait d'elle une notion génératrice d'une idéologie ; mais cela est aussi source d'équivoques et de contradictions.

On peut dire, bien que cela n'ait pas fait l'objet de recherches, que les affinités de cette idéologie avec celle du mouvement de Mai 68 sont grandes. On y retrouve le cheminement qui va de la revendication sur le cadre de vie à celle sur le mode de vie et qui débouche sur une remise en cause de l'organisation économique, sociale et politique qui les engendre. Le « retour à la nature » des « néo-ruraux » des années 1970 exprime bien cette jonction entre rapport à la nature et rapport à la société (avec, là aussi, une incontestable dimension religieuse) (Leger, Hervieu, 1979).

On peut y voir une idéologie de la « société postindustrielle », selon la terminologie d'A. Touraine ou de la société des classes moyennes. Tout cela resterait à fonder. Le fait que la référence à l'« environnement » soit de plus en plus fréquente en publicité (notamment dans le domaine agro-alimentaire) et que l'environnement devienne la base de tout un ensemble d'innovations technologiques conduit à penser que l'environnement peut être (avec la communication par exemple) un des axes du redéploiement d'une économie industrielle qui s'essouffle, le ressort de la grande consommation de masse s'étant distendu du fait de la satisfaction des besoins solvables. Nouveau ressort de la société industrielle, l'« environnement » peut être aussi vu comme faisant partie des voies d'avènement de la société de services, de la « tertiarisation » de l'économie. Le développement du « tourisme vert » (de toutes les formes d'utilisation ludique de l'espace rural) est une bonne illustration de cette façon de voir. Répondre à ces questions est évidemment fondamental pour pouvoir apprécier quelles logiques et processus sociaux portent la question de l'environnement et donc conditionnent ses évolutions à venir, y compris avec le risque que ce soit en contradiction avec les valeurs sociales initiales qui la fondent.

Il est toutefois une autre dimension de la question de l'environnement qui ne peut être occultée et qui jouera un rôle déterminant dans l'importance qui lui sera attribuée, y compris sur le plan politique. Il s'agit de sa dimension que l'on pourrait qualifier de proprement « naturaliste ».

Des problèmes tout à fait réels et concrets se posent à propos de la gestion des ressources, des éléments et des milieux naturels, qu'il s'agisse de l'eau, de l'air, des zones humides, des ressources génétiques ou des sols etc.... Ces problèmes sont si réels que beaucoup d'entre eux faisaient déjà l'objet d'une attention particulière et de politiques spécifiques, bien avant que la question de l'environnement ne soit posée. Il en va ainsi par exemple de l'approvisionnement en eau et de la gestion de l'eau, de l'érosion des sols, de la surveillance des établissements insalubres, de la protection des sites et des réserves naturelles par exemple. L'invocation de la notion d'environnement implique une attention accrue sur tous ces points, à partir d'un double constat :

1. Selon une enquête C.S.A. - Ministère de l'Environnement de juin 90, il y occupe néanmoins maintenant la seconde place (après le chômage).

1) celui d'une rareté croissante des ressources de base (eau, air, sols) et surtout d'une rareté des ressources de bonne « qualité » ;

2) celui d'une interdépendance totale entre les différents compartiments de la biosphère, les pollutions se transférant des uns aux autres pour s'accumuler en fin de la chaîne trophique ou pour modifier les équilibres généraux de la planète.

Ce sont, à proprement parler, ces constats - entre autres - qui fondent l'« environnement » en tant que tout, entité en soi, chacun des aspects considérés n'étant qu'une partie ou qu'une facette d'un ensemble formant système. De ce point de vue, la mise en évidence de la modification sensible - et destinée à s'accroître - de la composition chimique de la haute atmosphère, avec les incidences qu'on peut en attendre sur le climat et sur l'intégrité de la couche d'ozone a joué un rôle unificateur incontestable. Dans un autre ordre d'idées, la question de la biodiversité a fait de même. La conséquence, extrêmement importante, de cette « globalisation » des phénomènes (ce qui fait que l'on parle aujourd'hui davantage de « changement global » que d'« environnement ») est un assujettissement croissant du « local », voire du comportement individuel, à un véritable « ordre planétaire », ce qui justifie d'autant l'intervention de la « puissance publique », qu'il s'agisse de son échelon local ou de son échelon central. On notera qu'en réciprocité une revendication tout à fait locale et en termes de cadre de vie trouve là une bonne raison de se réclamer de la défense de l'environnement pour augmenter sa légitimité et obtenir en sa faveur l'intervention de l'échelon le plus élevé possible de la puissance publique.

Ces préliminaires étaient nécessaires pour prendre l'exacte mesure du contexte général dans lequel se trouvent situés les agriculteurs lorsqu'ils sont confrontés aux exigences environnementales. On pourrait, pour conclure, faire une comparaison avec les contraintes économiques croissantes qu'ils ont subies du fait de l'internationalisation des marchés des produits agricoles et de leur exposition de plus en plus directe à la « loi du marché » (Coulomb et al., 1990). L'« environnement » n'est-il pas pour eux porteur d'une nouvelle dépendance à dimension internationale et donc de nouvelles contraintes à affronter et à surmonter ?

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Considérée par rapport à l'agriculture et aux agriculteurs, cette référence environnementale porte essentiellement sur les sols, l'eau, la biodiversité, les paysages et l'atmosphère :

1) En ce qui concerne les sols, on retrouve tout d'abord la vieille question de l'érosion. On peut se demander si, à ce propos, la notion d'environnement ajoute quelque chose. Le souci de lutter contre l'érosion est déjà depuis longtemps l'expression d'une volonté de préserver une « ressource naturelle » rare : le sol « arable » comme on disait autrefois. Les préoccupations environnementales jouent tout au plus un rôle d'activateur en rendant plus aigu le sentiment d'un « patrimoine » à conserver. Elles

peuvent toutefois aller jusqu'à introduire une dimension nouvelle à prendre en considération : la qualité de l'eau, qui est évidemment affectée par les matériaux d'érosion accumulés dans les ruisseaux (ou les lacs), puis les rivières, puis les fleuves, puis la mer, surtout si ces matériaux sont riches en matière organique, éléments fertilisants ou produits toxiques. Se posent également des questions qui portent sur la qualité des sols. Il ne s'agit pas là de leur qualité proprement agronomique (encore qu'il ne soit pas totalement exclu que l'agronomie ait à y voir, que ce soit en termes de rendements ou de qualité de la production). Encore une fois, ce qui est en cause, c'est d'abord la qualité de l'eau lorsque le sol, de filtre épurateur, se transforme, à cause de ses saturations en produits toxiques, en source de « pollution ». C'est aussi la qualité de l'atmosphère (à travers l'activité bactérienne qui se développe dans les sols) et celle des plantes, production primaire et premier élément de la chaîne trophique dans laquelle les produits toxiques vont aller en s'accumulant d'un maillon à l'autre (2).

2) C'est à propos de l'eau surtout qu'une sensibilisation rapide s'est faite. Là aussi le problème est à la fois quantitatif et qualitatif. Les événements climatiques récents ont joué un rôle de révélateur. Mais le problème des teneurs en nitrates des eaux souterraines, comme celui des rivières et des fleuves ou des lacs eutrophisés dans lesquels les poissons ne peuvent plus vivre, ou celui des eaux côtières rendant malades ou impropres à la consommation huîtres et moules, n'ont rien à voir avec ces accidents climatiques. Et les volumes croissants d'eau utilisés, notamment pour l'irrigation, conduisent à des compétitions pour la ressource. Ce qui est en jeu en la matière, c'est la qualité et le coût de l'eau potable (ou plutôt de l'eau du robinet), la qualité de l'eau pour les animaux d'élevage et, encore une fois, les accumulations d'éléments toxiques dans la chaîne trophique qui va du plancton au prédateur du poisson (qui est souvent l'homme). Quand le poisson survit. C'est aussi la qualité des eaux douces pour la baignade et pour l'agrément du paysage (et donc pour le tourisme vert) ; c'est enfin la biodiversité avec la destruction de biotopes aquatiques entiers. Cela conduit à évoquer le problème des zones humides dont le rôle écologique et les fonctions d'épuration sont de plus en plus mis en avant pour s'opposer à leur assèchement.

3) La question de la **biodiversité** comporte de multiples aspects. On pourrait lui trouver une origine dans les pratiques agricoles elles-mêmes. On peut à ce propos rappeler ce qui s'est passé dans le domaine de la protection des végétaux, avec la prise de conscience des limites et des effets pervers de la lutte chimique et les issues recherchées du côté de la lutte biologique et de la lutte intégrée. On a alors perçu les dangers de pesticides insuffisamment sélectifs dans leurs effets et la fragilité de variétés de plus en plus sélectionnées sur leurs seules performances en termes de rendements. Certes, depuis l'abandon du DDT, la chimie a fait beaucoup de progrès. Mais c'est aujourd'hui du côté des biotechnologies que les progrès sont recherchés et qui dit biotechnologies dit banque de gènes et donc conservation génétique.

Il est intéressant de noter que, parallèlement à cette évolution vers les biotechnologies, les recherches sur la diversi-

2. Avec - autre préoccupation croissante - les risques éventuels de conséquences néfastes que cela peut comporter, via l'alimentation, pour la santé humaine.

fication de l'élevage et de l'agriculture, à propos des zones marginales notamment, ont entraîné la réhabilitation d'une diversité biologique incarnée par les « races » et les variétés locales, les « cultivars » et les espèces endémiques. Les recherches sur l'« extensification » vont dans le même sens. Ainsi les deux formes les plus extrêmes de l'agriculture, l'« intensive » et l'« extensive », si opposées sur la plupart des points, ont-elles au moins en commun de conduire à une « défense et illustration » de la diversité biologique et donc de la nécessité de la conserver.

Une question se pose d'ailleurs à propos de cette conservation, la conservation *in situ* permettant seule l'évolution génétique garante d'une constante adaptation de la plante à son « environnement ». C'est là que se greffent l'approche strictement écologique et l'axiome de diversité biologique sur lequel elle repose : loin d'être l'antithèse de l'agriculture artificialisée, la « biologie de la conservation » pourrait bien être la base future de son essor dans une voie qui substituerait la biologie à la chimie.

Une dernière observation permettra de faire enfin la boucle avec tout ce qui a été dit précédemment : la diversité biologique passe tout à la fois pour un indicateur et pour un facteur de la qualité d'un milieu et d'une ressource, qu'il s'agisse d'un sol ou d'eau.

4) L'intérêt porté aux **paysages** a une longue et riche histoire et la défense du paysage passe par bien d'autres motivations et biens d'autres arguments que la protection de l'environnement au sens donné ici à ce terme. D'autre part la question de la « déprise agricole » elle non plus, n'est pas nouvelle. Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui la question de l'environnement et la référence à la notion de paysage et à la protection des paysages ont d'étroites affinités. La notion d'environnement enrichit celle de paysage d'un sens nouveau.

On pourrait là aussi trouver dans une pratique agricole l'amorce de toute une réflexion ouvrant sur l'environnement. Il s'agit de l'extension du remembrement de type openfield aux zones bocagères, avec tout ce que ceci a supposé d'arasement de talus, d'éradication de haies, de canalisations pour l'eau etc... Les arguments en faveur du maintien d'un maillage de haies dans les pays de bocage ont marié raisons agronomiques et raisons écologiques. En fait c'est bien de l'écologie qu'est venue la remise en question et c'est bien d'abord d'une préservation d'une diversité biologique liée à une structure paysagère très particulière qu'il s'agit.

Des tentatives identiques pour concilier objectifs productifs et diversité paysagère ont eu lieu, là aussi, autour de questions concernant les zones marginales, telles celles posées par l'utilisation des maquis, des garrigues, des taillis, bois et forêts de toutes sortes et de toutes espèces, à des fins pastorales, notamment en zone de moyennes montagnes méditerranéennes (mais aussi dans un massif forestier aussi artificiel que celui des Landes par exemple). On cherche là dans l'alliance de l'herbe et de l'arbre le moyen d'obtenir, dans des conditions pédo-climatiques généralement difficiles, le plus de ressources fourragères possibles au plus bas coût possible ; ce faisant, on évite aussi les écueils de l'érosion et des pollutions dues aux intrants ; et l'on admet même aujourd'hui qu'en empê-

chant la fermeture totale de paysages ouverts ou en ouvrant partiellement des paysages fermés, on maintient ou l'on restaure une diversité biologique qui serait compromise par l'absence d'intervention de l'homme. On considère également maintenant qu'un paysage diversifié est un excellent moyen de lutter contre de multiples formes de pollution des sols et de l'eau.

On le voit, ainsi comprise, la notion de paysage devient le réceptacle de la totalité du sens de la notion d'environnement et le paysage devient un niveau privilégié à prendre en considération dans la conception d'une gestion agro-écologique de l'espace rural. La naissance récente et le rapide développement de l'écologie du paysage traduisent le succès de ces conceptions nouvelles du paysage dans le même temps où l'agronome s'y intéresse lui-même de son côté davantage (INRA-ENSSAA, 1977).

5) La modification de la composition chimique de la haute **atmosphère** et les effets qu'il faut en attendre sur le climat sont la grande préoccupation des années 80. Les inquiétudes soulevées par les scientifiques à ce sujet provoquent un bond en avant décisif dans la prise de conscience de la réalité des problèmes environnementaux, de leur ampleur et de leur possible gravité ; elles consacrent, pourrait-on dire, la question de l'environnement comme une question prioritaire, impliquant une vision planétaire et une action à long terme ; elles fournissent à l'approche intégrée qui fonde la notion d'environnement et qui conduit à saisir l'environnement comme un tout indissociable, son principe définitif, son « paradigme » : c'est ce que traduit la consécration du terme anglais « global change » qui devient le maître-mot au niveau international pour désigner tout ce qui a trait à l'environnement, au moins en termes de recherches à faire.

A vrai dire, on retrouve là, portées au niveau de la haute atmosphère, des préoccupations beaucoup plus... terre à terre, concernant la pollution atmosphérique urbaine. Mais cette extension du problème a conduit aussi à avoir une autre vision de ses causes : d'abord imputée aux activités industrielles ou, plus généralement, à toutes les utilisations - y compris domestiques - des énergies fossiles, cette « pollution » de l'atmosphère devient, en même temps qu'une affaire d'« équilibre » au sein des « grands cycles » sur lesquels repose la vie sur la terre, un phénomène qui englobe nécessairement toutes les activités humaines qui interviennent dans ces cycles. C'est alors, par exemple, qu'on remet en cause les déboisements massifs de l'Amazonie et les feux de savanes accusés de modifier de façon sensible le cycle du CO₂.

De ce point de vue, l'agriculture française n'est guère concernée, les déboisements massifs à des fins agricoles n'étant plus à l'ordre du jour en France. Au contraire, en libérant éventuellement des terres susceptibles alors d'être reboisées, elle va dans le sens souhaité. L'interrogation, là, porte sur l'avenir, à savoir sur les incidences qu'il faut attendre d'une augmentation conjointe du taux de CO₂ dans l'atmosphère et de la température, sur les différentes cultures. On commence toutefois à s'intéresser au méthane, qui, lui aussi, contribue à accroître l'effet de serre et ceci pour le coup concerne directement l'élevage (mais aussi les zones humides).

ELEMENTS POUR UNE PROBLEMATIQUE

Ce rapide tableau des principaux problèmes qu'englobe et qu'intègre les uns aux autres la notion d'environnement étant dressé, on peut en venir à un certain nombre de remarques qu'il conduit à faire. Cinq peuvent être plus particulièrement faites ici.

1 - La première consiste en un retour en arrière. Sur tous les problèmes soulevés, on en est encore largement aux conjectures et aux questions sans réponse. Cela ouvre aisément la porte à un discours alarmiste, « catastrophiste », mais aussi à tout un ensemble de stratégies ou de tactiques défensives fondées sur des réfutations et des contre-arguments de la part des acteurs sociaux dont les comportements et les intérêts sont mis en cause. La question de l'environnement reste par excellence du domaine de la controverse. C'est par là même, certes, un vaste chantier qui s'ouvre à la recherche, toutes disciplines confondues. Mais il faut sans plus attendre agir et donc agir dans l'incertitude. Les sociétés sont placées devant un problème largement inédit, qui est celui d'une « gestion du risque » et d'un risque à long terme et qui dépasse chacune d'elles. Il est clair que dans une situation de ce genre, les rapports de pouvoir, la capacité de négociation (largement fondée en l'occurrence sur une capacité d'expertise) sont appelés à jouer un rôle majeur dans la façon dont les politiques et les mesures concrètes prises évolueront. En somme, champ de controverses scientifiques, l'« environnement » est aussi, en conséquence, un champ largement ouvert aux controverses sociales et politiques. Cela pose directement la question de savoir comment les agriculteurs français sont situés dans ce contexte. Il serait dans cette perspective fort intéressant, par exemple, d'analyser les récents débats à propos de la loi sur l'eau.

2 - Les conflits à propos de problèmes en rapport avec l'environnement et les jeux de pouvoir et d'alliance qui seront pratiqués pour les régler sont d'autant plus appelés à se développer que les parties prenantes aux débats sont nombreuses et les intérêts des unes et des autres fort contradictoires. Dans le seul monde rural, et sur les seuls problèmes évoqués ci-dessus, les agriculteurs se trouvent déjà en compétition avec de multiples catégories sociales : les autres habitants du village en tant que résidents, les pêcheurs (ou les ostréiculteurs et le mytiliculteurs), les chasseurs, les touristes et les professionnels du tourisme, par exemple. L'« environnement », on l'a vu, c'est aussi tout le cadre de vie : on se souvient à ce propos des multiples conflits de voisinage induits par les porcheries industrielles ou les constructions agricoles. Tout un champ s'ouvre à la recherche pour comprendre à travers quels processus sociaux les préoccupations environnementales sont invoquées, abordées, formulées, utilisées et traitées, c'est-à-dire à travers lesquels elle prennent socialement sens et forme à quelque niveau que ce soit, du village aux relations internationales.

3 - La politique de l'environnement est tout à la fois nécessairement sectorielle dans ses modalités et unitaire dans ses finalités. C'est ce qui ressort des multiples facettes que comporte la notion d'environnement d'une part et, d'autre part, des multiples interdépendances qui existent entre ces différentes facettes, comme on vient de le voir. Une politique de l'eau passe par une politique des sols qui passe elle-même par la politique agricole et les objectifs qu'on lui donne. Outre le fait qu'elle ne peut

manquer d'ouvrir le champ à de multiples contradictions, y compris sur le plan politique, cette complexité a en outre comme conséquence que l'agriculteur est en quelque sorte cerné, toutes ses pratiques professionnelles étant visées. Sous un aspect ou sous un autre, tous devraient se trouver concernés et compte tenu des solidarités qui existent entre les séquences d'un itinéraire technique ou les éléments d'un système technique de production, ceci peut aboutir à des changements en chaîne substantiels dans les exploitations. Ici se pose une question d'importance : jusqu'où iront ces changements et quelles incidences sont-ils susceptibles d'avoir sur les équilibres économiques des exploitations, voire sur la localisation des productions ? L'« environnement » sera-t-il la revanche des agriculteurs le moins intensifiés et de l'agriculture biologique ? Ce n'est pas si simple et cela mériterait de retenir l'attention.

4 - L'assujettissement progressif de tous les agriculteurs à des contraintes dérivant des politiques de protection de l'environnement est d'autant plus vraisemblable qu'il s'agit de lutter contre des pollutions cumulées et « à distance » tout autant, sinon plus, que contre des pollutions locales. Les nappes phréatiques, les eaux côtières réceptacles des rivières et des fleuves, les moyenne et haute atmosphères sont des ensembles vastes plus ou moins difficiles à délimiter, voire sans limites et qui s'intègrent dans des systèmes de flux plus ou moins connus. On cherche donc à agir sur toutes les « sources » de « pollution ». Or, mis à part les ateliers hors sol qui en constituent clairement de ponctuelles, aisément repérables et localisables, la caractéristique première de l'agriculture et de l'élevage est qu'ils agissent sur les milieux de façon diffuse et sur de grandes surfaces : c'est à l'échelle du bassin-versant que leurs effets peuvent s'apprécier, étant entendu que la notion de bassin-versant s'applique autant, en l'occurrence, à l'échelle du fleuve qu'à celle de la rivière. La parade technique, par épuration à la source, ne peut donc pas être le moyen d'action privilégié, il faut en passer par la réglementation ou la taxation qui s'impose à tous. Certes l'action vise d'abord à réduire les situations les plus critiques, mais elle ne peut manquer de s'étendre aux autres, sauf à celles, bien sûr, auxquelles on ne trouve rien à redire. Reste à savoir s'il s'en trouvera de telles compte tenu de la multiplicité des angles sous lesquels peut être considérée l'agriculture dans ses rapports avec l'environnement. Il est fort intéressant d'observer que les zones marginales sont d'ores et déjà tout autant visées que les régions d'agriculture ou d'élevage intensifs par les mesures prises en faveur de l'environnement.

5 - La nécessité d'assujettir tous les agriculteurs (ou au moins tous ceux d'une zone donnée) à la même règle induit la dimension proprement politique (ou traduit la dimension éminemment politique) de la question de l'environnement. Ce n'est pas (ou pas encore) une incitation du marché qui pèse sur les conduites individuelles, c'est une réglementation et ceci suppose l'intervention de la « puissance publique », qui a, seule, légitimité pour imposer une règle collective (fût-ce éventuellement par l'intermédiaire des organisations professionnelles, notamment consulaires, pour application). Le caractère politique de cette intervention est d'autant plus net qu'elle se fait *in fine* au nom de l'intérêt général. Cela appelle clairement l'intervention de l'Etat. On notera que cette intervention est par ailleurs elle-même largement le relais d'une pression internationale (au nom, pour le coup, de l'intérêt général de l'humain).

nité). La nécessité de remonter le plus en amont possible vers les sources de pollution va dans le même sens : on pourrait dire, pour faire image, que l'espace pollueur n'est pas forcément l'espace pollué. Ceci crée des solidarités - ou plutôt des dépendances - spatiales qui n'ont rien à voir avec les découpages territoriaux des collectivités locales. Le rôle croissant des agences de bassin illustre bien ce point. Ceci pose le problème des niveaux territoriaux auxquels doivent se concevoir les politiques et se prendre les décisions. Comme il s'agit d'imposer contraintes et taxations ou de prendre en charge de nouveaux coûts d'infrastructure, l'« environnement » devient et va continuer à devenir un objet majeur de conflits et de négociations entre les collectivités territoriales et l'Etat et entre les différentes collectivités territoriales elles-mêmes. Ceci repose la question de savoir comment les agriculteurs se situeront dans ces rapports de pouvoir.

Pour conclure, on peut dire les trois choses suivantes :

En premier lieu, l'« environnement » n'est pas une simple mode, un air du temps qui passera avec le temps. C'est un champ nouveau qui s'ouvre au débat social et politique institué. C'est en outre un champ qui touche en profondeur l'imaginaire, les représentations et les systèmes de valeurs sociaux parce qu'il oblige à repenser les rapports entre société, technique et nature et donc tout ce qui, dans l'organisation de la société, règle ces rapports. Cela prendra du temps.

En second lieu, l'« environnement » n'est pas une préoccupation ou une sensibilité nouvelle qui remettra tout en cause. Sa nouveauté est plutôt dans les réaménagements et dans les agrégations qu'il provoque de fragments jusqu'ici épars de sensibilités et de doctrines qui sont d'ailleurs souvent contradictoires (Alphandery et al., 1991). Elle est aussi dans le fait qu'il projette ces sensibilités, jusqu'ici souvent secondaires, voire marginales, au cœur du débat public et les promeut au rang d'affaire d'Etat.

Ceci produit des réajustements : l'agriculture biologique se voit reconnue, l'extensification devient au moins

une hypothèse de travail. Avec quel avenir ? Il est difficile de le dire, car bien des incertitudes subsistent. Ce qui est certain par contre, c'est que chacune des formes d'agriculture s'emparera du discours environnemental et se l'appropriera à sa façon, selon sa logique technique, économique et sociale. Il y a des solutions techniques à la plupart des problèmes posés et il n'est pas sûr qu'y avoir recours entre toujours en contradiction avec les contraintes économiques de plus en plus sévères auxquelles l'agriculture a à faire face.

De toutes façons, s'il y a un coût, au moins transitoire, à payer, cela peut paraître en valoir la peine pour enrayer par ailleurs le coût croissant de la gestion des excédents agricoles. La CEE a en la matière une attitude tout à fait offensive, GATT oblige. Ce qui se monnayait au nom de la gestion des marchés se monnaiera désormais de plus en plus au nom de l'environnement.

Troisième et dernier point : du point de vue de l'agriculteur, trois choses, étroitement liées les unes aux autres, sont en cause : son revenu, son métier et son statut dans la société. Nous sortons d'une période marquée par un contrat clair, assorti d'un modèle de développement bien défini, entre la société française et ses agriculteurs. Changer les termes de ce contrat n'est déjà pas une mince affaire, surtout s'il s'agit de prendre le contre-pied des dispositions précédentes. Prolonger en l'aggravant le contrat précédent et y surajouter des obligations contraires devient un défi à la limite de l'impossible. C'est à peine forcer le trait que de dire que c'est à peu près la situation dans laquelle on se trouve.

A nous de débrouiller l'écheveau complexe de ces contradictions et d'en suivre les évolutions pour comprendre les processus sociaux de toutes sortes à travers lesquels va se produire la greffe de la préoccupation environnementale sur la dynamique des systèmes productifs en place. C'est sans doute là, pour les recherches sociales sur l'agriculture française, une des « questions vives » pour la décennie à venir.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALPHANDERY P., BITOUN P., DUPONT Y. (1991). *L'équivoque écologique*. Paris, La Découverte.- 288 p. (Cahiers libres/essais.)

CHAMPAGNE P. (1990).- *Faire l'opinion : le nouveau jeu politique*. Paris, Editions de Minuit. - 311 p. Index. (Le sens commun.)

COULOMB P., DELORME H., HERVIEU B., JOLLIVET M., LACOMBE P. eds. (1990). *Les agriculteurs et la politique*. Paris, Presses de la FNSP.- 594 p. Index.

GRUPE DE RECHERCHES INRA-ENSSAA (1977).- *Pays, paysans, paysages dans les Vosges du Sud ; Les pratiques agricoles et la transformation de l'espace*. A. Brun, J. Bonnemaire, J. Brossier, J-P.

Deffontaines, Y. Houdard, P-L. Osty, M. Petit, M. Roux, J-H Teisier.- Paris, INRA/ENSSAA.- 192 p.

LEGER D., HERVIEU B. (1979). *Le retour à la nature* ; « Au fond de la forêt... l'Etat ». Paris, Le Seuil.- 234 p.

MATHIEU N., JOLLIVET M. eds. (1989). *Du rural à l'environnement* : la question de la nature aujourd'hui, Paris, ARF/L'Harmattan.- 352 p.

SERRES M. (1990). *Le contrat naturel*. Paris, F. BOURIN.-

VIARD J. (1985).- « Protestante, la nature ? » p. 161-173, In : *Protection de la nature : histoire et idéologie* ; de la nature à l'environnement. - Textes réunis et présentés par Anne Cadoret. - Paris, L'Harmattan, 1985.- 245 p.